



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org Compte Twitter : [@CIJ_ICJ](https://twitter.com/CIJ_ICJ) Chaîne YouTube : [CIJ ICJ](https://www.youtube.com/CIJ_ICJ)

Page LinkedIn : [Cour internationale de Justice \(CIJ\)](https://www.linkedin.com/company/cour-internationale-de-justice)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2020/31

Le 27 octobre 2020

«Façonnons notre avenir ensemble»

Célébration du soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

LA HAYE, le 27 octobre 2020. Le 24 octobre 2020, une manifestation s'est déroulée au Palais de la Paix, siège de la Cour internationale de Justice (CIJ), pour marquer le soixante-quatrième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Intitulée «Façonnons notre avenir ensemble», cette manifestation avait pour thème central l'importance du multilatéralisme pour atteindre l'objectif de développement durable n° 16 — promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces.

Le président de la Cour, M. Abdulqawi Ahmed Yusuf, le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Stef Blok, le maire de La Haye, M. Jan van Zanen, et le greffier de la Cour, M. Philippe Gautier, étaient présents dans la grande salle de justice, où la Cour tient ses audiences, de même qu'un petit nombre d'étudiants et de jeunes praticiens, tandis que de nombreux autres jeunes intervenants participaient à la manifestation à distance, par liaison vidéo.

La soirée a débuté par un discours de bienvenue préalablement enregistré de M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, après quoi le président Yusuf et M. Blok ont chacun prononcé une allocution.

Le président Yusuf a évoqué le rôle important joué par la CIJ «en tant que gardienne de l'état de droit au niveau international». Il a expliqué que les parties à un différend porté devant celle-ci «d[evaient] être disposées à accepter, ou avoir préalablement accepté, la compétence de la Cour pour résoudre leur différend de manière pacifique», insistant sur le fait que les Etats devaient «avoir foi en l'état de droit et en la capacité d'un organe judiciaire indépendant d'interpréter et d'appliquer le droit». Il a souligné que «la foi dans les travaux de la Cour s'[était] sensiblement accrue au cours des vingt-cinq dernières années» et était «aujourd'hui plus forte que jamais».

A la suite de ces allocutions liminaires, un échange de vues a eu lieu entre le président Yusuf, M. Blok et les représentants des jeunes générations sur un vaste éventail de thématiques, dont l'avenir de l'ONU, le droit international et le rôle de la Cour, l'élimination de la pauvreté et les droits des femmes. A l'issue de la discussion, le représentant de la jeunesse des Pays-Bas auprès des Nations Unies, M. Mert Kumru, a remis au président Yusuf un manifeste de la jeunesse, rédigé en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU invitant les jeunes à faire entendre leur voix au sujet, notamment, de l'objectif de développement durable n° 16.

Pour clore la manifestation, le maire de La Haye, après son allocution finale, a allumé les projecteurs destinés à illuminer la façade du Palais du bleu de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative «Turn Europe UN Blue».

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international, par des arrêts qui ont force obligatoire pour les parties concernées et sont sans appel, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire.

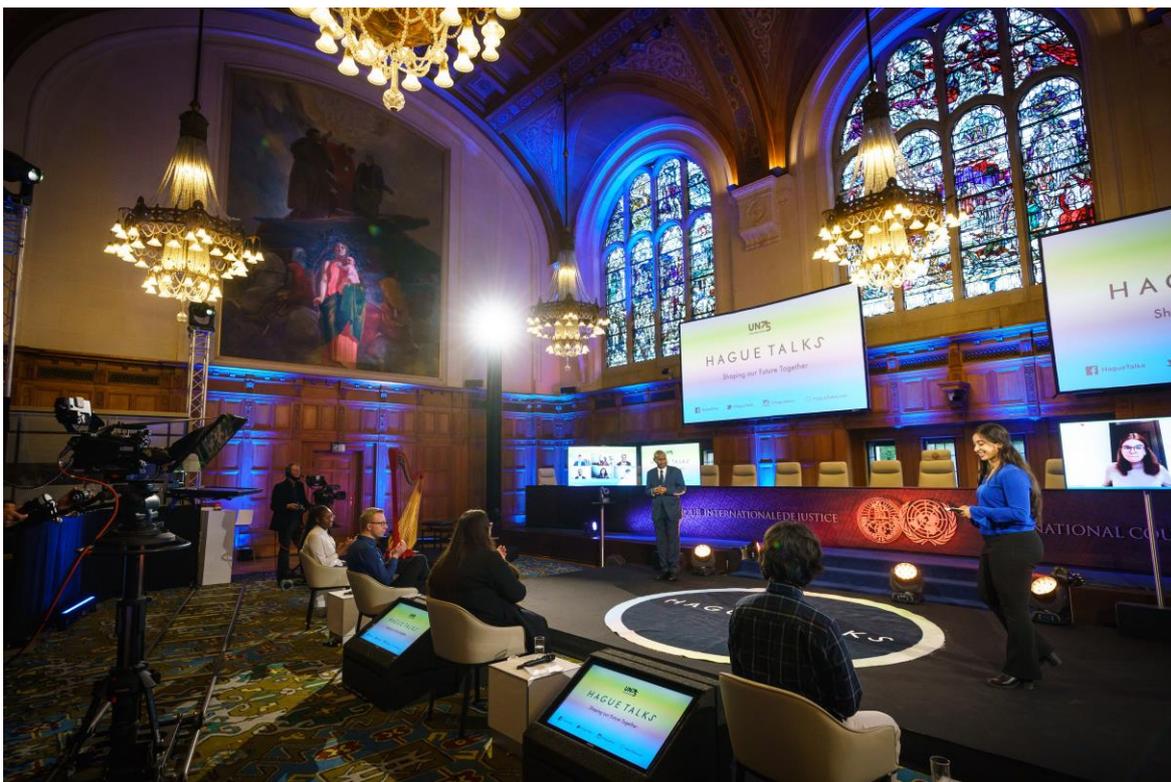
Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhin, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

Mme Joanne Moore, attachée d'information (+31 (0)70 302 2337)

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)



S. Exc. M. le juge Abdulqawi Ahmed Yusuf, président de la CIJ, lors de la manifestation «Façonons notre avenir ensemble», tenue au Palais de la Paix, siège de la Cour, le 24 octobre 2020, pour marquer le soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies.